

La responsabilité de tous

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1121

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

maternité digne de ce nom pour de nombreuses femmes, au manque de structures d'accueil pour les petits enfants, aux horaires scolaires inadaptés même à l'exercice d'un travail à temps partiel.

Si le niveau de formation des femmes est inférieur à celui des hommes, ce n'est évidemment pas qu'elles soient victimes de discrimination dans l'accès aux études, mais, d'après le Message du Conseil fédéral, qu'elles adaptent leur comportement au sort que la société leur réserve. De ce point de vue, il est bien sûr essentiel de défendre le principe de l'égalité de salaire, mais il serait encore plus important d'offrir aux femmes la possibilité d'exercer le métier de leur choix sans que leur position dans une entreprise ou dans une profession ne régresse à chaque naissance.

Pouvoir s'écarter du modèle

Il y a certes encore des patrons qui désavantagent les femmes parce qu'elles sont femmes. La future loi sur l'égalité permettra de les repérer et de les obliger à changer de comportement. Mais il y a surtout une société tout entière organisée selon le principe du partage traditionnel des tâches entre l'homme et la femme et qui discrimine aussi bien les femmes que les hommes qui s'écartent de ce modèle. Et cela, la loi sur l'égalité ne le remet pas fondamentalement en question. Elle n'est donc qu'une étape, indispensable, sur le chemin de la véritable justice sociale: celle qui offrira à chacune et chacun le choix de sa carrière professionnelle et de l'organisation de sa vie de parent.

Cela ne signifie pas que l'objectif doit être fixé sur une parfaite égalité du nombre de directrices et de directeurs, de mécaniciennes et de mécaniciens ou d'infirmières et d'infirmiers. Plus simplement, l'exercice de chacune de ces professions doit offrir à toutes et à tous les mêmes possibilités d'allier le désir légitime d'une reconnaissance et d'une ascension professionnelle au besoin vital de procréer et de fonder une famille, tout en tenant compte de la réalité des nombreuses familles monoparentales et recomposées.

Et s'il fallait aussi légiférer pour rendre ce choix possible, le patronat, qui crie déjà au harcèlement législatif, ne peut s'en prendre qu'à lui-même: c'est lui qui peut offrir à ses employées et à ses employés des plans de carrière qui intègrent aussi bien les stages de formation que les congés parentaux. ■

CHÔMAGE

La responsabilité de tous

(jd) La progression rapide du chômage en Suisse nous laisse désarmés. La législation n'a pas été conçue pour une telle situation. La révision préparée à la hâte qui consiste à prolonger la durée du droit aux indemnités tout en réduisant le montant pour une partie des chômeurs ne répond pas à la question centrale: comment éviter que les personnes privées de travail ne se marginalisent? Timbrer et parcourir quotidiennement les offres d'emploi ne remplit pas une vie. 5,2 milliards de francs au moins seront versés en 1993 à titre d'indemnités; 200 millions seulement seront consacrés au recyclage et à des programmes d'occupation. La disproportion est éclatante: il n'y a pas en Suisse une véritable politique de réinsertion professionnelle. Pourquoi dès lors ne pas observer ce qui se passe au-delà de nos frontières, comme le propose depuis mercredi dernier le *Tages Anzeiger* dans une série d'articles sur les expériences étrangères de lutte contre le chômage.

Point n'est besoin de porter le regard bien loin: l'Autriche a trouvé une solution originale et qui paraît efficace. Lorsqu'en 1987 l'aciérie Voest-Alpine, une entreprise d'Etat, doit supprimer plusieurs milliers d'emplois, les partenaires sociaux mettent sur pied une fondation du travail qui prend en charge les licenciés. Ces derniers touchent les allocations de chômage plus une petite somme mensuelle de la fondation, 350 francs au maximum. Durant quatre à six semaines les chômeurs suivent un cours d'orientation professionnelle. Puis trois possibilités s'offrent à eux: le perfectionnement ou le recyclage qui en trois ans au maximum leur permet d'apprendre un nouveau métier (80% choisissent cette solution); l'entraînement et l'aide à la recherche d'un nouvel emploi (10%); le conseil et l'aide à l'infrastructure pour la création de nouvelles entreprises (10%).

Ce modèle présente de nombreux avantages. Les chômeurs ne sont pas livrés à eux-mêmes et exclus; ils restent en contact entre eux et avec le monde du travail. Si possible cette période de formation est accomplie dans les locaux de leur ancienne entreprise. Contribuent au financement de la fondation: les participants qui jusqu'à leur départ renoncent à toucher leur allocation de

licenciement (l'intérêt de ce capital constitue leur apport); les salariés de l'entreprise qui versent une contribution de solidarité (0,5% de leur revenu); l'entreprise qui, en plus d'une mise de fonds initiale, participe à raison de 50% de la contribution de solidarité des employés. Le système a démarré avec peine puisque seuls 20% des licenciés de Voest-Alpine ont adhéré à la fondation. Aujourd'hui on compte quatorze expériences de ce genre avec une participation des intéressés qui avoisine parfois 90%. Et l'efficacité de ce mode de prise en charge impressionne: 96% des membres de la fondation Voest-Alpine ont retrouvé un emploi et le tiers a changé de profession. ■

MÉDIAS

A l'occasion de son centenaire, le *Tages Anzeiger* publie un ouvrage de plus de 500 pages intitulé *Les Médias entre l'argent et l'esprit*. Il traite essentiellement de l'histoire du journal, dont certains épisodes sont évoqués sans ménagement, mais aussi de la liberté de la presse.

Nouvelles mesures structurelles dans le groupe Jean-Claude Nicole. Dorénavant Sonor verra ses responsabilités limitées à la Suisse, à *Foot Hebdo* et à deux périodiques accessoires. Tout ce qui concerne les arts graphiques sera traité par le Centre d'impression et de technique de presse CTFP.

Bâle restera la seule grande ville de Suisse où ne paraît qu'un seul quotidien. Les pères du *Nouveau journal* renoncent, faute d'appuis suffisants, à lancer leur titre.

Aux Grisons, un quotidien en romanche, *Quotidiana*, pourrait commencer à paraître au cours de l'année.

Reprise de la parution, après deux ans d'interruption, de *Rote Revue*, revue sociale-démocrate politique, économique et culturelle. Fondé en 1921, ce périodique avait cessé de paraître après le décès de Toya Maissen, sa rédactrice.